

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Supplément n°2 au bulletin n°78 octobre 2010 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 04/10/2010

**Edito :****Pour l'avenir, pour nos enfants.**Pour s'opposer à un recul social  
idéologique historique,Pour l'école et ses personnels qui  
sont attaqués sur tous les fronts,Nous ne laisserons pas la finance  
emporter le pactole**GREVE  
LE 12 OCTOBRE...****Et TOUS DANS LA RUE**  
(Lieux et horaires dans la presse  
et sur les sites FSU et SNUipp)**TOUS ENSEMBLE,  
TOUS ENSEMBLE  
Nous ne céderons pas !**La question du durcissement du mouve-  
ment est posée face au mépris du gou-  
vernement. Le rejet de cette réforme des  
retraites est puissant. Nos dirigeants doi-  
vent la retirer puis négocier.**SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

**Pages 2 et 3**GREVE 12 OCTOBRE  
RETRAITES**Pages 4**

INFOS

**Pages 5 et 6**

Petit Rapporteur Paritaire

**Pages 7 et 8**

Bulletin d'adhésion



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Collèges | www.snuipp.fr

Rien n'est joué, on  
peut gagner ensem-  
ble !*Francis GEHIN***Adhérez au  
SNUipp**

Ceci est une déclaration d'intention  
qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouve-  
ment

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Commune :**  
**Ecole :**

A Mme. l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles ma-  
ernelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de  
nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire  
grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la dé-  
fense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abro-  
gation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'ensei-  
gnement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la  
grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer  
au mouvement de grève

du 12 octobre 2010 à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est cou-  
verte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour  
l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le SAMEDI 9 OCTOBRE minuit  
Inspection Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL  
CEDEX  
ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72

## Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE... Le Directeur... La déclaration d'intention...

*Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint  
le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de no-  
tre système éducatif.*

*Voir les modalités et la déclaration type ci-dessous*

*Le Directeur de l'Ecole : La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des  
absences des grévistes potentiels. (il est même interdit au directeur de donner des informations  
sur ses collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'in-  
formation communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage  
ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher  
l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : " un mouve-  
ment de grève est prévu le 12 octobre, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre  
enseignant". Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants  
s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes.  
C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...*

## LA DECLARATION D'INTENTION DE SE METTRE EN GREVE

**est obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une  
classe le jour de la grève :**

**Elle doit parvenir à l'IA avant le samedi 9 octobre 2010 minuit  
(préférez le fax !)**

**Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseil-  
lers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour. Seuls les enseignants qui sont  
susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.**

**GREVE et REMPLACANTS :** L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novem-  
bre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission  
avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de  
déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque minuit le 17 novem-  
bre au 03 29 64 00 72. » **Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mis-  
sion le samedi 9 octobre pour le 12, n'ont pas à faire de déclaration préalable.**

**CAS GENERAL :**

1° - La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour  
ouvré. Exemple : pour une grève le mardi, la déclaration doit parvenir samedi soir au plus tard à minuit. Elle  
peut être envoyée par courrier postal ou par fax à l'IA : **03 29 64 00 72. (déclar. type ci-contre)**

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend  
se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de ren-  
seignements que la simple déclaration individuelle. **Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école,  
ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préala-  
ble s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de  
faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

4° - Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

**RETRAITES : Pour la FSU et le SNUipp,  
le gouvernement doit retirer ce projet injuste !  
D'autres choix sont possibles !**

**GREVE le  
12 octobre**

# LA RETRAITE C'est l'affaire de tous !

Jeunes et moins jeunes  
Ne laissons pas la finance  
emporter le pactole  
Chacun en a la responsabilité

## DEPOT DES DOSSIERS

### DE DEPART A LA RETRAITE !

**La date du 30 septembre n'est pas fatidique...**

Il n'y a pas d'urgence. Le Recteur qui, désormais gère tous les dossiers 1er degré, précise cette date afin de garantir le versement de la pension dès le jour du départ en retraite. Il faudrait de 6 à 8 mois pour traiter un dossier.

Pour un départ en septembre, vous pouvez, jusqu'en novembre ou décembre, vous mobiliser et attendre que la loi soit retirée !!!

## Mères de 3 enfants

**Suite à de nombreuses interpellations sur le départ anticipé des mères de 3 enfants, vous trouverez ci-dessous des explications et sur le site du SNUipp88-FSU un tableau comparatif des dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale ce 15 septembre.**

Nous rappelons qu'il est urgent d'attendre l'évolution de ce dossier avant de prendre toute décision. Le projet de loi portant réforme des retraites est examiné au Sénat dans la première quinzaine d'octobre, puis passera en commission mixte paritaire... Et la mobilisation s'amplifie. **Rien n'est joué ! Tous dans la rue le MARDI 12 OCTOBRE.**

On a bien réussi à faire reculer le gouvernement sur le Contrat Première Embauche après le vote de la loi ! Alors tous ensemble !!!

### I- Rappel de la situation actuelle

Les parents fonctionnaires peuvent obtenir le paiement immédiat de leur pension :

- lorsqu'ils sont parents de trois enfants ;
- et s'ils totalisent une durée de service d'au moins 15 ans.

Ce droit est ouvert aux hommes comme aux femmes dès lors qu'ils ont interrompu leur activité pour chaque enfant dans les conditions définies à l'article R.37 du CPCMR.

Sont assimilées à l'interruption d'activité les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation et pendant lesquelles le fonctionnaire n'exerçait aucune activité professionnelle.

L'année d'ouverture des droits est celle où le fonctionnaire remplit la double condition : 15 ans de service ET 3 enfants.

Ex. Une collègue ayant eu quinze ans de service au 1<sup>er</sup> septembre 2002 et un troisième enfant au 15 octobre 2003 se voit donc remplir cette double condition au 15 octobre 2003. Les paramètres de liquidation de sa pension étaient alors « cristallisés » depuis cette date.

### II – Les dispositions du projet de loi

Le projet de loi envisage à court terme l'extinction progressive des départs anticipés pour les parents de 3 enfants. En revanche, il laisse inchangée la situation des parents d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%.

Dans le projet de loi, 4 situations distinctes sont à envisager :

#### - cas n°1

Les collègues parents de 3 enfants qui déposeront une demande de mise à la retraite avant le 31 décembre 2010 pour un départ au plus tard le 1er juillet 2011, conserveront l'année d'ouverture des droits jusqu'ici applicable, quelque soit leur âge (à condition bien sûr qu'elles aient 15 ans de service).

#### - cas n°2

Les collègues qui rempliront la double condition et seront au 1er janvier 2011 à cinq années ou moins de l'âge légal de départ, tel qu'il résulte de la loi, pourront continuer de bénéficier du dispositif avec les règles antérieures.

Concrètement, une mère de 3 enfants ayant 15 de service d'instituteur devra donc avoir au moins 51 ans et 4 mois au 1er janvier 2011 (c'est-à-dire être née avant le 31 août 1959) ; elle devra avoir 56 ans et 4 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (née avant le 31 août 1954), si elle n'a pas 15 ans de service actif.

#### - cas n°3

Pour les collègues qui rempliront la double

Une équipe de citoyens montagnards, dont des syndiqués SNUipp, se sont adressés aux Sénateurs depuis le sommet du Hohneck



condition 3 enfants ET 15 ans de service avant le 1er janvier 2012, la possibilité d'un départ anticipé est maintenu. Mais les paramètres de liquidation ne sont plus ceux de l'année d'ouverture des droits ; ce sont les paramètres de « droit commun », c'est-à-dire ceux fixés pour chaque génération, à la date où cette génération peut partir.

Ex. Une collègue née en 1965 a eu quinze ans de service d'instituteur au 1<sup>er</sup> septembre 2002 et son troisième enfant le 15 octobre 2003. Elle décide de partir en 2015, à l'âge de 50 ans, après 28 années de service. Elle conserve la possibilité d'un départ anticipé.

Mais les paramètres de liquidation pris en compte seront ceux de l'année où elle atteindra 57 ans, c'est-à-dire que sa pension sera calculée sur les paramètres de 2022. Elle se verra donc proratiser son taux d'annuité et appliquer une décote de 1,25 % par trimestre manquant, en prenant en compte le nombre de trimestres requis à cette date.

Avant réforme, pour un départ en 2015, son taux de liquidation aurait été de 62 % du dernier traitement (hors majoration pour 3 enfants et plus). Après réforme, le taux de liquidation chute à 41,7 % (= 150/167 x 2 % x 0,75).

Rq. Si les paramètres « générationnels » ne sont pas encore fixés à la date de départ, la durée exigée est celle correspondant à la dernière génération pour laquelle ces paramètres ont été fixés.

#### - cas n°4

Les autres collègues ne sont plus éligibles à ce dispositif (fonctionnaire recruté depuis 1997, troisième enfant en 2012...). Pour eux, le dispositif « départ anticipé » est fermé (hors cas d'un enfant atteint d'une invalidité égale ou supérieur à 80 %).

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs,

Professeurs des Ecoles et PEGC

6, maison des Associations

Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)

CPPAP n° 0710 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : octobre 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

## **BUDGET 2011 : LE MINISTRE ANNONCE 9000 postes supprimés dans les écoles à la rentrée prochaine... ASPHYXIE DE L'ECOLE !**

Certainement plusieurs dizaines suppressions dans les Vosges. Après le saccage sans précédents des deux dernières rentrées avec la décapitation des RASED, des formations initiale et continue, ce sont les remplacements, les aides pédagogiques et à nouveau les RASED qui risquent d'être les cibles, avec en prime, une augmentation conséquente des effectifs dans les classes.

**TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE LE 12 OCTOBRE.**

**FORMATION CONTINUE DISPARUE ! N'attendez pas le plan de formation départemental pour vous inscrire ... Il n'y a pas de stage !** Lors du groupe de travail de ce mardi 28 septembre (voir p 5 et 6), suite à une question FSU, l'IA a clairement annoncé que le plan de formation départemental ne comprenait **aucun stage à appel de candidature**. Le budget (qui reste..) est entièrement consacré aux PES ou T0 (lauréats du concours PE), à l'ASH (formation CAPASH maison)... **Une raison de plus pour descendre dans la rue le 12 octobre.**

## **ANIMATIONS PEDAGOGIQUES, REUNIONS DE DIRECTEURS... Demandez le remboursement de vos frais de déplacement !**

Réclamons ce qui nous est dû ! Après les premières réunions de parents, ce sont les traditionnelles animations pédagogiques qui sont de retour, quelquefois à une distance importante de l'école ou du domicile. Ces animations font certes partie de nos obligations de service. Mais il n'est pas admissible qu'un fonctionnaire en mission se déplace à ses frais. L'Inspection Académique rechigne pourtant toujours à rembourser. Demandez le remboursement de vos frais de déplacement. (courrier type sur <http://88.snuipp.fr> ou sur demande). Nous vous encourageons également à effectuer une demande d'utilisation de votre véhicule personnel dans le cadre de votre travail, afin d'être remboursé au tarif de l'indemnité kilométrique. (voir page 5) Que le budget soit disponible ou non, il faut effectuer la demande afin de pouvoir réclamer en cas de refus de l'administration.

## **RASED l'addition semble lourde !**

Le SNUipp demande aux membres des RASED de lui faire remonter par courrier électronique les informations des IEN sur les missions et les moyens en déplacement.

Le SNUipp a proposé au SE et au SGEN une réunion d'info syndicale commune sur la question. **Elle se déroulera le mercredi 20 octobre.**

## **10ème UNIVERSITE D'AUTOMNE du SNUipp les 22,23 et 24 octobre à La Londe les Maures**

Pour la dixième année consécutive, le SNUipp organise ce rendez-vous des professionnels de l'Ecole. Un programme riche et chargé attend les participants.

Cette manifestation s'adresse à tous les enseignants.

S'inscrire sur <http://snuipp.fr/UNIVERSITE-D-AUTOMNE-DU-22-AU-24>.

Des conditions particulières pour les syndiqués SNUipp : contacter la section par téléphone ou courriel.

L'Université **d'automne est ouverte à tous syndiqués ou non**

La section départementale du SNUipp88-FSU ne laisse que **50 €** à charge de **ses adhérents à jour de cotisation**. Elle prend en charge leur hébergement et le déplacement.

**Procédure** : inscrivez-vous directement à l'aide du bulletin d'inscription ou en ligne en versant 98€ et prenez contact avec la section départementale pour l'organisation du transport. Si vous êtes adhérent, la section vous remboursera 48€ et prendra en charge le transport si vous l'avez contactée au préalable. En fonction du nombre d'inscrits, un transport collectif sera mis en place.



# LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte-rendu FSU du Groupe de Travail du 28 septembre 2010  
(carte scolaire 2nd degré)

## - LA FORMATION CONTINUE 1er DEGRE DISPARAÎT !

UNE RAISON DE PLUS D'ÊTRE DANS LA RUE CE 12 OCTOBRE

- Dans les collèges, refus de postes partagés ou d'heures supplémentaires

riment avec ... .. suppressions de postes.

- SEGPA... Rentrée parfois perturbée pour économie de bout de chandelle.

**Présents pour l'administration :** l'IA, le SG, 3 principaux de collèges.

**Présents pour les personnels :** 1 SGEN, 3 UNSA, 1 FO, 4 FSU (Nicolas THOMAS, Jean-Marc GERROLDT, Roger COLIN, Francis GEHIN PE)

**Pour les services :** M. COUSIN, Mme De SUZA.

**Ordre du jour :** explications des dernières mesures de carte scolaire dans les collèges.

En ouverture la FSU pose 4 questions :

**La FSU demande que soit étudiée la possibilité de faire le pont les 12 novembre 2010 et 3 juin 2011.**

L'IA répond qu'elle ne changera rien d'elle-même et que le Recteur voudra garder la main.

La FSU estime que cette question qui devrait être réglée au plan national peut relever d'une décision de l'IA. Certains le font.

L'UNSA rappelle sa demande de voir le CDEN statuer sur cette question.

**La FSU demande quels taux sont appliqués pour le remboursement des frais de déplacement des animations pédagogiques et autres, ainsi que pour les représentants des personnels dans les instances départementales. Ils ne peuvent se faire sur la base SNCF que si le service de transport collectif est adapté à la mission.**

L'IA répond qu'elle ne décide pas des bases de remboursement. Que le tarif SNCF est la référence tant que le personnel ne bénéficie pas d'une autorisation écrite individuelle d'utiliser son véhicule personnel. Pour les instances, M. CHEVRIER (SG) précise que ce sont les indemnités kilométriques qui sont prises en compte.

**La FSU soulève le problème du Plan de Formation Continue Départemental et du calendrier.**

L'IA répond qu'il n'y aura pas d'appel à candidature pour des stages de formation continue. Les moyens ne permettent que de répondre aux demandes institutionnelles (Formation des PES ou TO, lauréats du concours PE nouvelle formule, formation CAPASH devenue départementale, Directeurs...)

**Pour la FSU, il s'agit d'un scandale de plus :** non seulement la formation initiale disparaît, mais la formation continue est, elle aussi, massacrée avec toutes les conséquences sur l'avenir et les élèves.

**La FSU a été alertée par plusieurs écoles du manque durable d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.** Certaines situations ne sont pas encore réglées. Pour la FSU c'est bien la précarité des personnels et des postes qui est la responsable de la situation. Des postes pérennes et des personnels titulaires seraient la garantie de la continuité et de la présence de ces aides désormais indispensables dès la rentrée.

L'IA répond seulement que les notifications de la CDA ne cessent d'arriver et à tout moment. Les moyens ne peuvent être délégués immédiatement.

**Pour la FSU, le Service Public doit se donner les moyens de répondre véritablement à la loi de 2005 et ne pas se reposer sans cesse sur la bonne volonté des enseignants qui finira par atteindre ses limites.**

**FO demande que soit rappelé aux chefs d'établissement que le délai de demande d'autorisation d'absence syndicale est de 3 jours et non d'un mois qui correspond à une demande pour un stage de formation syndicale.**

L'IA prend note et précise que parfois, des demandes parviennent après la date de l'absence.

## EXAMEN DES DOCUMENTS

15 307 élèves d'après les collèges.

15 400 (chiffre redressé du Rectorat)

Il semble que le 2nd degré perde moins d'élèves que prévu.

**Pour l'UNSA** ça n'est pas tant un problème d'effectif que de présence de professeurs. Les postes partagés et vacataires posent problème.

**Pour l'IA**, nous sommes au bout de ce que l'on peut faire en terme de postes partagés. Il va falloir également réguler entre les établissements qui donnent beaucoup de services et ceux qui en donnent peu. Il y aura manifestement plus de fermetures l'an prochain dans les collèges. Quelle est la bonne solution ? Les postes partagés qui permettent le maintien des titulaires sur un secteur ou les fermetures qui peuvent aboutir jusqu'au changement de département.

**Pour la FSU** les postes partagés entre collèges ne garantissent pas une protection contre une mesure de suppression à venir. Ils sont surtout la conséquence d'un budget draconien qui supprime toute souplesse interne aux établissements.

*Les services présentent ensuite les dernières évolutions de structures relatives aux ajustements de rentrée :*

- 9 ouvertures en 6ème
- 2 ouvertures et 2 fermetures en 5ème
- 5 ouvertures et 2 fermetures en 4ème
- 3 ouvertures et 1 fermeture en 3ème

**L'Unsa soulève la question d'une hausse d'effectif au Val d'Ajol.**

L'IA répond qu'il faut prendre l'ensemble, avec Plombières et qu'ainsi le H/E (nombre d'heures par élève) est de 1,4 alors que la moyenne départementale est de 1,32.

# LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte-rendu FSU du Groupe de Travail du 28 septembre 2010 (Suite)  
(carte scolaire 2nd degré)

La FSU fait remarquer que l'an dernier, avant la suppression de 1300 h dans les collèges, le H/E départemental était justement de 1,4. C'est encore une fois une forte dégradation des conditions dû à un cadre budgétaire contraint.

L'IA répond qu'elle ne gère que les moyens dont elle dispose.

L'IA fait état des différences entre les établissements, concernant le taux d'heures supplémentaires. De 2,4% à 12%, la moyenne se situant à 5,9%. Elle précise que les fermetures de postes seront certainement plus nombreuses dans les établissements à faible taux d'HS, car c'est à ces endroits que la gestion est rendue plus difficile.

Pour la FSU, c'est la création de postes et une marge d'organisation interne qui doivent permettre à la fois aux enseignants de travailler dans la sérénité et aux chefs d'établissement d'organiser les enseignements dans de bonnes conditions.

## SEGPA

Il y a eu deux ouvertures en 6ème et un transfert d'une classe sur St-Dié à cette rentrée.

La FSU a demandé que les ouvertures soient anticipées puisque de

puis plusieurs années des ouvertures provisoires ont lieu, notamment comme à Charlet Remiremont. Cette situation perturbe à la fois les enseignants et les élèves qui ne peuvent débiter une année scolaire dans les conditions optimales.

L'IA a répondu qu'y compris à Remiremont, les flux sont mouvants et ne permettent pas une anticipation, d'autant que les commissions se réunissent tardivement (CDO, CDA).

La FSU estime que les SEGPA, dans l'intérêt des élèves en grande difficulté, devraient pouvoir bénéficier de cette souplesse en terme de réserve de postes pour que toutes les chances soient du côté d'un bon début d'année pour tous. Les économies de bout de chandelle mettent les structures et les équipes en difficulté.

La FSU a demandé de plus, que soit développée l'information des collèges des écoles sur l'intérêt des enseignements adaptés et les modalités de saisine de la CDO. Les IEN devraient en recevoir la demande.

Le SGEN intervient pour regretter l'absence des effectifs par division dans les documents.

L'IA répond que ces éléments ne relèvent pas de ce groupe de travail. Ils

seront précisés lors du CDEN de bilan de rentrée 2010. Elle précise que ce qui importe est de voir l'intérêt qui a été porté aux personnels et au service notamment en transformant 1/3 des Horaires de vacation soit en Heures postes (BMP) soit en contractuels. Il reste encore 130 heures de vacation dans les collèges.

Les chefs d'établissement, en fin de séance, expriment leur difficulté grandissante à établir les emplois du temps des personnels.

L'IA, estime que la bivalence permettrait de régler le problème dans les petits collèges. Malgré les nombreux compléments de services, il reste encore 12 à 13 ETP en sous service dans les établissements. « J'aimerais pouvoir les affecter équitablement »

La FSU fait remarquer qu'il n'y a pas que les petits collèges qui sont touchés et que cette situation est une conséquence directe du budget contraint et insuffisant.

Francis GEHIN  
SD adjoint FSU88  
SD SNUipp88-FSU

## Adhérer au SNUipp

C'est investir dans l'énergie scolaire Pour la réussite de tous

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUIPP appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp

Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?

EPINAL

Crédit  Mutuel

SAINT DIE

44 rue de la Clé d'Or

8000

EPINAL

Enseignant

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

42 rue Pierre Evrat

88100

SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min